

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT PATERNE – LE CHEVAIN
SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze décembre à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Saint Paterne – Le Chevain se sont réunis en séance ordinaire au lieu habituel sous la présidence de Monsieur MERCIER, Maire.

Etaient présents : MM. MERCIER, RUSSEAU, HACHET, RENARD, LE BRIS, DEFONTENAY, MICHALECZEK, PIRONNEAU, LANOES, DENYS, SEBILO, TERNULLO, BENOIT, GUERIN, SAINT CERNIN, TOUCHARD, Mesdames DELAFOSSE, LOPEZ, GOASDOUE, POIRIER, JEAN, MARIE, FOULON, RIOULT, LEPRINCE.

Absents excusés : Madame GESLIN qui a donné pouvoir à Madame MARIE, Monsieur MAUDUIT qui a donné pouvoir à Madame DELAFOSSE, Monsieur LEROY qui a donné pouvoir à Monsieur RUSSEAU, Monsieur SAGIR qui a donné pouvoir à Monsieur MERCIER, Madame DELANNOY qui a donné pouvoir à Madame POIRIER, Messieurs NAVEAU, BALIDAS, Madame VAVASSEUR.

Secrétaire de séance : Monsieur PIRONNEAU

Convocations en date du 03 décembre 2018 adressées au domicile de chaque membre du conseil municipal.

Ordre du jour :

1. CUA – luminosité de l'éclairage public
2. CUA – convention de la redevance spéciale des déchets
3. Garderies scolaires : tarif appliqué aux familles dont les dépenses ne dépassent pas le seuil imposé par la Trésorerie
4. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs
5. Personnel communal : prime de départ à la retraite
6. Questions diverses
- 7.

Approbation du procès-verbal du 6 novembre 2018.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

1. Location des salles de l'Amitié, de la Maison pour Tous et de la salle polyvalente : modification du mode de règlement – montant total versé un mois avant la location (actuellement en deux fois : avance à la réservation et solde après la location)
2. Maison du Temps Libre : tarif soirée pendant les petites vacances scolaires.

DB 2018-088 – CUA : REDUCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 01 voix CONTRE
03 voix ABSTENTION
26 voix POUR

- ⇒ **EMET** un avis favorable à la demande formulée par la communauté urbaine d'Alençon relative à la réduction de l'éclairage public,
- ⇒ **DEMANDE** que soient modifiés deux tracés projetés, notamment :
- Continuité du tracé vert rue de Bel Air, rue du Pré du Trou, le Chandon, le Grand Ozé jusqu'à l'intersection avec la RD n° 166 afin que ce secteur soit inclus entièrement dans la phase « éclairage à 100 % puis à 60 % de 22 h à 6 h puis 100 %,
 - Remplacement du tracé vert par un tracé bleu sur la RD n° 311 de manière à sécuriser ce secteur très dangereux malgré la limitation de vitesse à 70 km/h. Ce tronçon sera ainsi dans le créneau « éclairage à 100 % toute la nuit »,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DB 2018-089 – GARDERIE SCOLAIRE : FACTURATION 15 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 01 voix CONTRE
01 voix ABSTENTION
28 voix POUR

- ⇒ **PLANIFIE** le calendrier de la facturation des frais de garderie scolaire comme suit :
- 1^{ère} période : septembre – octobre – novembre – décembre
 - 2^{ème} période : janvier – février – mars
 - 3^{ème} période : avril – mai – juin – 1^{ère} semaine de juillet (fin d'année scolaire)
- ⇒ **VOTE** un tarif de 15 € appliqué, par famille, pour toute facture dont le montant total par période est inférieur à ce montant
- ⇒ **APPLIQUE** cette modalité dès la facturation couvrant la 1^{ère} période de l'année scolaire en cours,
- ⇒ **DONNE POUVOIR** au Maire ou son représentant pour signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DB 2018-090 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de rembourser les agents recenseurs de la manière suivante :
- Formation obligatoire INSEE : 80 € par agent pour les deux demi-journées
 - Indemnité des frais de déplacement : 120 € par agent
- ⇒ **FIXE** la rémunération telle que proposée par l'INSEE, soit :
- 1.40 € par bulletin individuel collecté
 - 1.00 € par feuille de logement collectée,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à recruter ces cinq agents et à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DB 2018-091 – PRIME DE DEPART A LA RETRAITE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Par 04 voix ABSTENTION
26 voix POUR

- ⇒ **VOTE** une prime de départ à la retraite pour tout agent titulaire concerné,
- ⇒ **FIXE** les modalités d'octroi comme suit :
- 15 € par année d'ancienneté dans la fonction publique,
 - au prorata du temps de travail,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

DB 2018-092 – MODALITES D'ENCAISSEMENT DES LOCATIONS DES SALLES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

Par 01 voix CONTRE
02 voix ABSTENTION
27 voix POUR

- ⇒ **DECIDE** d'encaisser les locations des salles de l'Amitié, de la Maison pour Tous et du gymnase en une seule fois un mois avant la date d'occupation ; les demandeurs recevront un avis de somme à payer pour le montant total de la location,
- ⇒ **DONNE** pouvoirs au Maire ou son représentant à signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de louer la Maison du Temps Libre en semaine pour des soirées familiales, dansantes ou pour toute autre manifestation pendant les vacances scolaires ; salle actuellement disponible à la location les samedis et dimanches,
- ⇒ **VOTE** le tarif de cette location comme suit :

	Commune	Hors commune
Soirée en semaine pendant les vacances scolaires	100 €	175 €

- ⇒ **APPLIQUE** ces nouvelles modalités dès le 1^{er} janvier 2019,
- ⇒ **AUTORISE** le Maire ou son représentant pour signer tout document devant intervenir lié à ce dossier.

Vu, le Maire,

Michel MERCIER